



Défi n° 34 : Sécuriser les stockages de produits et de déchets liquides dangereux ★★

Métiers concernés : activités utilisant des liquides dangereux (produits et déchets).

✓ **Pour réaliser votre défi**

- Tout stockage extérieur de produit liquide dangereux doit être abrité (une rétention pleine d'eau de pluie ne sert à rien).

Le volume de la rétention devra être au minima d'un volume supérieur ou égal à la plus grande valeur entre :

- 100% du volume du plus grand contenant
- 50% du total des volumes stockés sur la rétention

- Pour des stockages en cuve, hors rétention, il sera demandé une double peau avec facture pour le justifier.

- Si le local présente des rebords permettant de former une cuvette et de contenir les écoulements, il faudra aussi que le revêtement de sol soit étanche (peinture époxy).

✓ **Pour le justifier**

- Photographie, facture d'achat de bacs de rétention

- Si stockage extérieur, photographie sous abris demandée

✓ **Pour aller plus loin**

Liste non exhaustive de fournisseurs de rétentions :

HALECO : www.haleco.fr

DENIOS : <https://www.denios.fr/>

NATPRO : www.natprofrance.com

APIE : www.apie.fr

DELAHAYES INDUSTRIES: www.delahaye-industries.fr

SIMOP : www.simop.fr

H2loire Tours : www.e-retention.fr

TAP France : bacderetention.fr

✓ **Contexte**

Il s'agit de sécuriser les stockages de produits dangereux pour limiter la pollution de l'eau et du milieu naturel en général (bacs de rétention, cuve double peau, local qui fait lui-même office de rétention, abri si stockage extérieur).